

Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 37 (2007)
Heft: 4

Rubrik: Info Seniors

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PAR PRO SENECTUTE



Mémentos d'information

En matière d'AVS, les agences d'assurances sociales ainsi que les caisses de compensation disposent de mémentos d'information sur de nombreux thèmes.

1.01: Extrait du compte individuel (CI). 1.02: Splitting en cas de divorce. 2.03: Cotisations des personnes sans activité lucrative à l'AVS, à l'AI et aux APG.

3.01: Rente de vieillesse et allocation pour impotents de l'AVS. 3.04: Age flexible de la retraite. 3.06: Calcul anticipé de la rente. 5.01: Prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI.

Ces informations sont aussi disponibles sur le site internet www.avs.admin.ch

Info Seniors

0848 813 813

du lundi au vendredi
Vaud: de 8 h 15 à 12 h
et de 14 h à 17 h
Genève: de 8 h 30 à 12 h
Fribourg, Jura, Neuchâtel,
Valais, voir adresses page 35.
Egalement *Génération*
Rue des Fontenailles 16
1007 Lausanne

Retraite Financer sa nouvelle liberté

Prendre sa retraite représente des changements importants en matière de revenus. Voici quelques conseils destinés aux futurs et nouveaux retraités, afin de préparer au mieux cette importante transition de vie.

- **Connaître le montant de ses rentes futures.** Il est possible de demander en tout temps à sa caisse AVS un calcul anticipé de sa rente. En parallèle, une demande similaire auprès de sa caisse de pension et, le cas échéant, auprès de l'institution gérant un troisième pilier, permet de connaître l'ensemble des revenus à attendre sous forme de rente.

- **Décider d'une éventuelle anticipation de la rente AVS.** Tant pour les femmes que pour les hommes, il est possible d'anticiper la perception de sa rente AVS d'une ou de deux années par rapport à l'âge ordinaire. Une réduction de la rente interviendra, mais

cette formule peut aider à réaliser des projets de pré-retraite.

- **Demander la rente AVS.** Comme toutes les prestations d'assurances sociales, la rente AVS n'est pas délivrée automatiquement, mais doit être demandée. Il est conseillé d'entreprendre cette démarche auprès de sa caisse AVS au moins trois mois avant l'ouverture du droit à la rente de vieillesse.

- **Faire valoir ses droits.** En présence d'une baisse de revenus lors du passage à la retraite, il est utile de se renseigner sur son droit à obtenir des prestations complémentaires (PC) à l'AVS ainsi que des subsides à l'assurance maladie.

Soulignons que ces prestations relèvent de droits et n'ont aucun caractère d'assistance publique.

- **Revoir ses impôts.** Demander une adaptation de ses acomptes provisionnels auprès de l'administration cantonale des impôts: en cas de baisse des revenus lors de l'entrée en retraite, il est avantageux d'ajuster sans retard le montant des impôts payés.

- **Penser à réactiver sa couverture accidents.** L'assurance accident par le biais de l'employeur n'excédant pas trente jours après la fin de l'activité professionnelle, il est nécessaire de demander à son assurance maladie d'inclure le risque accident.

NOUVELLE ROSERAIE

Saint-Légier (480 m)



CHALET FLORIMONT

Gryon (1 200 m)



VACANCES... en toute liberté!

Ces maisons – proche du lac Léman ou à la montagne – vous offrent: confort en chambres doubles ou individuelle, personnel compétent 24/24 h, suivi de soins, animations et excursions, évasion, nature, repos...

Transport assuré en car de Genève
Pension complète, de Fr. 95.– à Fr. 110.– par jour,

Renseignements, dates séjours et inscriptions: Secrétariat maisons de vacances,

Le CAD, Genève
Tél. 022 420 42 90 (8 h-12 h)
Fax 022 420 42 89


Hospice général
Institution genevoise d'action sociale

 VILLE DE GENEVE
SERVICE SOCIAL